



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population et du
Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux
projets**

Distr. : générale
22 avril 2024

Français
Original : anglais

Session annuelle de 2024

Du 3 au 7 juin 2024, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

UNFPA – Rapport annuel de la Directrice exécutive

Fonds des Nations Unies pour la population

**Examen à mi-parcours intégré et rapport de situation sur la mise en œuvre du
Plan stratégique de l'UNFPA pour 2022-2025**

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Le rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) de 2023 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNFPA pour la période 2022-2025 intègre l'examen à mi-parcours du Plan stratégique. Il doit être lu parallèlement au rapport statistique et financier de 2023 [DP/FPA/2024/4 (partie I)/add.1], dans lequel figurent des renseignements détaillés sur les dépenses budgétaires de l'UNFPA, et l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNFPA pour la période 2022-2025 (DP/FPA/2024/3).

Le présent rapport montre qu'à mi-parcours de la période couverte par le Plan stratégique, l'UNFPA a imprimé la dynamique nécessaire pour accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs de son Plan stratégique et pour intensifier la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Il fait également le point sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Les annexes du rapport, disponibles sur le site Internet du Conseil d'administration de l'UNFPA, fournissent des analyses et des informations détaillées sur les progrès accomplis.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration est invité à :

- a) noter avec satisfaction les progrès accomplis par l'UNFPA dans l'atteinte des résultats de son Plan stratégique pour 2022-2025, tels qu'ils ont été enregistrés au cours de la première année de sa mise en œuvre ;
- b) approuver les modifications proposées du Plan stratégique de l'UNFPA pour la période 2022-2025, sur la base des conclusions de l'examen à mi-parcours, telles qu'elles figurent dans le document DP/FPA/2024/4 (partie I) et l'annexe 1.

Table des matières

No table of contents entries found.

ANNEXES

Annexe 1. Tableaux de bord et indicateurs actualisés pour 2023

Annexe 2. Actualités humanitaires de l'UNFPA en 2023

Annexe 3. *The Orange Book of Results, 2023* (résultats accomplis à l'échelle nationale)

Annexe 4. Mise en œuvre des interventions mondiales et régionales en 2023

Annexe 5. Mise en œuvre en 2023 de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Annexe 6. Témoignages d'accélération de la mise en œuvre sur le terrain en 2023

Annexe 7 : Résumé des fonctions de contrôle relatives à l'audit, aux investigations, aux règles de déontologie, à l'évaluation et à la protection des lanceurs d'alerte en 2023

Les annexes du présent rapport sont disponibles sur le [site Web du Conseil d'administration de l'UNFPA](#).

I. Synthèse

1. Le présent rapport analyse les progrès accomplis dans la réalisation du Plan stratégique de l'UNFPA pour la période 2022-2025, à mi-parcours de la période couverte par le Plan stratégique. Il analyse également l'état d'avancement de la préparation de la mise en œuvre et de l'exécution du Plan stratégique de l'organisation et recommande des mesures correctives pour améliorer les performances.
2. Le but du Plan stratégique de l'UNFPA pour la période 2022-2025 est de parvenir à un accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de reproduction, et d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Le Plan stratégique de l'UNFPA pour la période 2022-2025 est le deuxième de trois plans stratégiques consécutifs conçus pour permettre à l'UNFPA de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après dénommé le Programme 2030). Le prochain Plan stratégique couvrira la période 2026-2029.
3. Le Plan stratégique pour la période 2022-2025 vise à accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs, qui consistent à mettre fin : a) à la non-satisfaction des besoins de planification familiale ; b) aux décès maternels évitables ; et c) à la violence basée sur le genre ainsi qu'aux pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces et forcés. Il définit six produits interdépendants et six accélérateurs comme voies d'accélération. Il définit également des changements majeurs dans les approches de mise en œuvre afin de sortir l'UNFPA de la routine et de lui donner les moyens d'accélérer la mise en œuvre du programme. Le Plan est également un « appel à l'action » lancé à tous les partenaires aux niveaux mondial, régional et national pour qu'ils contribuent à atteindre collectivement les résultats transformateurs.
4. Le monde a fait des progrès significatifs depuis l'adoption du Programme d'action de la CIPD en 1994 au Caire, en Égypte (voir encadré ci-dessous). Le Programme d'action de la CIPD a joué un rôle de catalyseur pour faire progresser la réalisation du Programme 2030 et des trois résultats transformateurs.

Réalisations depuis l'adoption du Programme d'action de la CIPD en 1994

- Depuis 2000, la proportion de la population mondiale employée en dessous du seuil international de pauvreté a reculé de plus de 75 %.
- Aujourd'hui, le nombre de femmes qui meurent de complications évitables liées à la grossesse et à l'accouchement est en recul d'un tiers par rapport à l'an 2000.
- Depuis 2000, le nombre de jeunes filles ayant accouché alors qu'elles étaient encore adolescentes a diminué d'un tiers.
- Depuis 1990, le nombre de femmes utilisant des contraceptifs modernes a doublé.
- Depuis 1994, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ont reculé de 20 % dans le monde, toutes méthodes confondues.
- Entre 2000 et 2022, le taux de naissances assistées par un personnel médical qualifié a augmenté de 41 %.
- Entre 2000 et 2021, le taux d'incidence estimé du VIH dans le monde est passé de 0,49 à 0,19.
- Entre 2000 et 2021, la couverture des services de santé essentiels a augmenté de 51 % au niveau mondial.
- Entre 2001 et 2021, les mutilations génitales féminines ont reculé de 21 % en Afrique du Nord.

5. Toutefois, les progrès réalisés au niveau mondial pour atteindre les trois résultats transformateurs ont récemment marqué le pas, principalement en raison de facteurs de détresse, comme les crises multidimensionnelles et les perturbations sociales et économiques qu'elles engendrent, la résistance de certains milieux vis-à-vis des initiatives en matière de santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de reproduction, et l'aggravation des inégalités et des injustices (en particulier pour ceux qui sont affectés par des vulnérabilités dues au handicap, au racisme, à la xénophobie, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, à l'appartenance ethnique ou au statut de résident).
6. Les efforts visant à répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale et à mettre fin aux décès maternels évitables stagnent depuis 2015. De ce fait, le monde a pris un retard considérable dans la réalisation des trois résultats transformateurs d'ici à 2030 et du Programme 2030. Il convient de redoubler d'efforts afin d'atteindre les trois résultats transformateurs et le Programme 2030.

7. Bien que la tendance stagne à l'échelle mondiale, l'UNFPA a néanmoins réalisé les produits de son Plan stratégique, ce qui en retour a permis d'éviter une nouvelle régression des progrès dans la réalisation des trois résultats transformateurs.

8. L'UNFPA contribue à la réalisation des trois résultats transformateurs. Rien que par son travail d'achat de produits de santé reproductive, l'UNFPA a permis d'empêcher environ 10 % des décès maternels évitables par an, ainsi qu'environ 15 millions de grossesses non désirées par an. En 2022 et 2023, les programmes soutenus par l'UNFPA ont assuré plus d'un million d'accouchements par an en toute sécurité dans les pays touchés par une crise humanitaire. L'impact de l'UNFPA est encore plus important si l'on considère son action visant à modifier les politiques, à renforcer les systèmes et à faire évoluer les normes sociales et de genre discriminatoires aux niveaux mondial, régional et national. Sans les efforts de l'UNFPA, la situation serait bien pire à l'échelle mondiale.

9. La figure 1 ci-dessous présente les principaux résultats obtenus au cours des deux premières années de mise en œuvre du Plan stratégique.

Figure 1
Principaux résultats obtenus en 2022-2023 dans les pays de programme de l'UNFPA



* Résultats estimés modélisés sur les achats de produits de planification familiale réalisés par le FNUAP

10. L'UNFPA continue de jouer un rôle de premier plan dans les initiatives ayant trait aux populations et au développement durable en s'appuyant sur les données et les dynamiques démographiques. Les efforts du Fonds ont contribué à obtenir plusieurs résultats :

- (a) Entre 2013 et 2022, 156 pays ont effectué au moins un recensement de la population et du logement.
- (b) D'après les données les plus récentes, 60,4 % des pays disposaient de données d'enregistrement des naissances complètes à au moins 90 %.
- (c) En 2022, la naissance de 77,2 % des enfants de moins de cinq ans était enregistrée auprès d'une autorité civile.

11. L'examen à mi-parcours de l'état d'avancement de la préparation de l'UNFPA et de l'exécution de son Plan stratégique a révélé des points forts à exploiter. Il s'agit entre autres de l'alignement bien ancré de l'organisation sur l'orientation stratégique de son Plan stratégique au travers de ses programmes et de sa mobilisation en faveur de la mise en place de normes aux niveaux mondial, régional et national, en mettant clairement l'accent sur le fait de ne laisser personne de côté, de développer les capacités en matière d'interventions humanitaires et de préparation ; de dynamiser et de développer des partenariats pour réaliser l'appel à l'action afin de contribuer à réaliser les résultats transformateurs ; d'adapter l'assistance programmatique et technique aux contextes locaux ; de mieux tirer parti de la réforme des Nations Unies pour améliorer la performance de l'organisation et faire progresser les travaux normatifs.

12. L'examen à mi-parcours a également permis d'identifier des lacunes et des difficultés. Il s'agit entre autres de la nécessité de renforcer la capacité des bureaux de pays à remédier aux normes sociales et de genre discriminatoires, à relever les défis découlant de l'évolution des dynamiques démographiques, à mettre en œuvre le passage du financement au financement *et* au financement des trois résultats transformateurs et du programme de la CIPD, et à intégrer les mégatendances mondiales dans la programmation en matière de santé sexuelle et reproductive et des droits reproductifs. La gestion des connaissances au sein de l'UNFPA, la disponibilité et l'utilisation de données démographiques de haute qualité et la priorité accrue accordée au rôle normatif de l'UNFPA, notamment dans le contexte de l'opposition à certains éléments du programme de la CIPD et de la dépriorisation de ces derniers, ont également apporté leur lot de défis.

13. L'examen à mi-parcours a recommandé six priorités pour améliorer l'état d'avancement de sa préparation et la mise en œuvre de son Plan stratégique, conformément aux cinq axes de changement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, « ONU 2.0 » :

- (a) continuer à renforcer le rôle normatif de l'UNFPA en mobilisant des éléments de preuve plus nombreux et plus solides en faveur du plaidoyer et du dialogue politique, en renforçant la capacité normative des dirigeants à tous les niveaux de l'organisation, et en renforçant les partenariats stratégiques pour promouvoir plus efficacement tous les éléments du programme de la CIPD ;
- (b) continuer à encourager l'éradication des normes sociales et de genre discriminatoires en renforçant les capacités du personnel en matière de programmes transformateurs de la conception des genres et de changement de comportement, ainsi qu'en concevant et en déployant des interventions novatrices et efficaces pour modifier les normes sociales et de genre ;
- (c) renforcer le discours de l'UNFPA sur l'importance des trois résultats transformateurs pour la réalisation des objectifs de développement durable partout, y compris dans les pays à revenu intermédiaire et dans les contextes de faible fécondité et de vieillissement de la population ;
- (d) investir dans le financement du programme de la CIPD en renforçant les connaissances, les compétences et la capacité du personnel à explorer et à exploiter les possibilités de financement à partir de ressources publiques et privées, nationales et internationales ;
- (e) Développer des capacités supplémentaires en matière d'analyse de données et de prospective afin de mieux concevoir et mettre en œuvre des programmes de qualité orientés vers l'avenir.
- (f) Optimiser et systématiser la gestion des connaissances.

14. L'UNFPA consolidera également les progrès et renforcera la préparation et la complémentarité de ses interventions dans les contextes de crise humanitaire, de développement et de paix. Le processus de paix sera accéléré lorsque les femmes et les filles pourront s'exprimer et faire des choix, et lorsqu'elles pourront exercer leurs droits fondamentaux pleinement et librement.

15. L'organisation a procédé à plusieurs changements organisationnels pour accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs et la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Les ajustements organisationnels comprennent notamment :

- (a) Un processus d'optimisation du siège de l'UNFPA fusionnant les fonctions de stratégie et de programme avec les fonctions techniques de l'organisation pour redynamiser, réimaginer et transformer l'UNFPA afin de s'assurer qu'il soit prêt pour l'avenir et stratégiquement positionné pour remplir son mandat. Ce processus comprend les éléments suivants :
 - (i) La Division des politiques et de la stratégie et la Division technique seront fusionnées, et la nouvelle division s'appellera la Division des programmes. La majorité des fonctions de cette division fusionnée sera transférée de New York et d'autres sites à Nairobi, au Kenya, d'ici septembre 2025.
 - (ii) Il conviendra de créer un service de données et d'analyse au sein de la nouvelle Division des programmes, une équipe spécialisée dans la gestion des connaissances et une équipe de financement au sein du service de programmation de la qualité, ainsi qu'une équipe spécialisée dans la prospective au sein du service de planification stratégique.
 - (iii) L'intégration de la branche Dialogue intergouvernemental, interagences et politique de l'actuelle Division des politiques et de la stratégie dans la Division des communications et des partenariats stratégiques, qui restera à New York.
 - (iv) Il sera également opportun de créer un nouveau service de liaison pour le programme, qui soutiendra la mise en œuvre des fonctions normatives et des fonctions techniques et de représentation depuis New York.
 - (v) Le Bureau indépendant d'évaluation de New York devra être transféré à Nairobi, au Kenya.
- (b) L'Unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement devra faire l'objet d'une réorientation de façon à renforcer : i) les éléments de l'offre et la demande en matière de planification familiale ; ii) la gestion logistique ; iii) l'assurance qualité des produits ; iv) la gestion des risques ; et v) les communications, afin de garantir que les produits de santé reproductive qui sauvent des vies parviennent de manière plus efficace et efficiente à ceux qui en ont besoin.
- (c) Le réaligement du Bureau du Coordonnateur pour les questions de sécurité sera nécessaire pour s'assurer que le Bureau est adapté pour soutenir une empreinte mondiale accrue de l'UNFPA dans des contextes humanitaires et de crise.

16. L'UNFPA entreprendra également un certain nombre d'actions pour concrétiser les priorités de l'examen à mi-parcours. L'UNFPA s'engage notamment à :

- (a) mettre en œuvre la stratégie de financement de la CIPD récemment approuvée ;
- (b) lancer une étude exploratoire pour évaluer les demandes futures probables de l'UNFPA à l'horizon 2030 et au-delà, et leurs répercussions potentielles sur le modèle d'entreprise ;
- (c) mettre en œuvre la nouvelle stratégie de gestion des connaissances de l'UNFPA pour la période 2024-2030, afin de fournir des connaissances et des solutions au personnel de l'UNFPA au moment et dans le format opportun ;
- (d) finaliser et mettre en œuvre la stratégie d'innovation de l'UNFPA afin de renforcer et de simplifier les engagements de l'UNFPA en matière de soutien aux innovations ; et
- (e) mettre à jour le budget intégré de l'UNFPA pour la période 2022-2025, le cadre intégré des résultats et des ressources du Plan stratégique de l'UNFPA pour la période 2022-2025, ainsi que les programmes mondiaux et régionaux de l'UNFPA, afin de refléter les ajustements à mi-parcours. L'UNFPA a déterminé que la théorie du changement pour atteindre les trois résultats transformateurs et le Programme 2030 restait valable pour la seconde moitié du Plan stratégique de l'UNFPA pour la période 2022-2025.

17. Ces ajustements sont intégrés dans l'ensemble du présent rapport et mis en évidence dans la section IV.

II. Contexte

18. L'humanité est à la croisée des chemins. Le monde d'aujourd'hui est confronté à des crises multidimensionnelles. Les conflits, les menaces du changement climatique et de l'insécurité alimentaire,

ainsi que les effets persistants de la pandémie de COVID-19, ont provoqué des situations d'urgence sanitaire de plus en plus profondes et complexes.

19. En mai 2023, les conséquences dévastatrices des guerres, des conflits et des violations des droits fondamentaux auront entraîné le déplacement de 110 millions de personnes, dont 35 millions de réfugiés – les chiffres les plus élevés jamais enregistrés.

20. L'année 2023 marque la mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNFPA pour la période 2022-2025, et du Programme 2030. Cette année-là, l'UNFPA a également entamé le processus d'examen pour commémorer le 30^e anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la CIPD.

21. Si les économies développées se sont largement remises de la pandémie de COVID-19, de nombreuses économies en développement ont perdu du terrain. Plus de la moitié des pays les plus pauvres du monde (dont 75 sont des pays participant à des programmes de l'UNFPA) ont été confrontés à un surendettement et ont eu du mal à engager des ressources pour la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction.

22. L'année 2023 a également été l'année la plus chaude jamais enregistrée. De nombreux pays frappés par le fardeau de la dette sont également vulnérables face aux effets négatifs d'un changement climatique rapide. Les recherches de l'UNFPA ont montré que les pays les plus menacés par le changement climatique étaient aussi ceux où les femmes et les filles étaient les plus exposées à la mortalité maternelle, à la violence au sein du couple, au mariage et à la grossesse des enfants.

23. En 2022, l'aide étrangère du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a atteint le chiffre record de 211 milliards de dollars des États-Unis, soit une augmentation de 17 % en termes réels par rapport à 2021. Toutefois, la majeure partie de cette augmentation correspondait aux dépenses liées au traitement et à l'accueil des réfugiés, en particulier ceux issus du conflit en Ukraine ; elle n'était pas destinée aux initiatives de développement en général, ni aux programmes de santé sexuelle et reproductive en particulier. Par exemple, en 2022, moins de 1 % des dépenses mondiales d'aide et de développement étaient consacrées à la violence basée sur le genre.

24. Malgré le fait que nous soyons arrivés à mi-parcours du Programme 2030, les ressources pour la programmation de l'égalité des genres demeurent insuffisantes. Seuls 4 % de l'aide bilatérale totale sont consacrés à des programmes dont l'objectif principal est l'égalité des genres.

25. Depuis 2018, l'appel humanitaire de l'UNFPA a triplé, passant de 463 millions de dollars É-U à 1,2 milliard de dollars É-U. Cependant, 2023 est la première année où le financement humanitaire mondial a diminué par rapport à l'année précédente depuis 2010-2011.

26. Les droits fondamentaux sont mis à rude épreuve dans le monde entier. Les inégalités se creusent. Les droits des femmes sont au point mort et, dans certains cas, ils régressent. L'espace civique et la liberté des médias sont en recul. En 2023, près de 450 défenseurs des droits fondamentaux, journalistes et syndicalistes ont été tués, soit 40 % de plus qu'en 2022.

27. Les progrès durement acquis pour atteindre l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs ainsi que les objectifs de développement durable sont désormais menacés. Les conflits continuent de détourner l'attention et les ressources, et d'éroder la coopération au sein de la communauté mondiale. Les progrès réalisés pour plus de 50 % des cibles des objectifs de développement durable sont faibles et insuffisants ; pour 30 % des cibles, les progrès sont au point mort ou en recul. Ces cibles concernent notamment la pauvreté, la faim et le climat. Si la communauté mondiale n'agit pas maintenant, les promesses du Programme 2030 ne seront pas tenues.

28. Pourtant, 2023 a été une année riche en transformations dans les domaines de la technologie et de l'innovation, de l'essor de l'intelligence artificielle au métavers, en passant par la prestation de services de santé sexuelle et reproductive fondés sur l'intelligence artificielle.

29. Le monde a continué à subir des changements démographiques. En 2022, la population mondiale a atteint 8 milliards d'habitants, ce qui constitue une étape importante dans le développement humain. En 2023, l'Inde a dépassé la Chine en tant que pays le plus peuplé du monde.

30. Les efforts déployés en 2022 et en 2023 en vue d'améliorer l'accès à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs ont abouti à plusieurs réalisations de taille. En 2023, l'Organisation mondiale de la Santé a officiellement déclaré la fin de la pandémie de COVID-19. En outre :

(a) En 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 76/306, qui s'appuie sur le travail des Envoyés du Secrétaire général pour la jeunesse pour créer le premier Bureau des

Nations Unies pour la jeunesse. En réponse – et pour accélérer la mise en œuvre de « Mon corps, ma vie, mon monde », une nouvelle stratégie mondiale visant à soutenir la défense de l'autonomie corporelle et des droits et choix de tous les adolescents et jeunes – l'UNFPA a lancé ses orientations opérationnelles en 2022.

- (b) Les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau se sont réunis à New York en septembre 2023 lors du Sommet sur les objectifs de développement durable pour examiner les progrès et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Le Sommet a adopté une déclaration politique qui fournit une feuille de route pour accélérer la réalisation du Programme 2030. Conformément à la feuille de route, l'examen à mi-parcours de l'UNFPA a recommandé des mesures correctives pour accroître la capacité de l'UNFPA à contribuer à l'accélération des progrès pour atteindre les trois résultats transformateurs : la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et les objectifs de développement durable.
 - (c) En 2023, les questions de santé mondiale ont été mises au premier plan pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, avec trois réunions de haut niveau sur la prévention, la préparation et la réponse face aux pandémies, la concrétisation de la couverture sanitaire universelle et la fin de l'épidémie mondiale de tuberculose.
 - (d) La communauté mondiale a pris des engagements essentiels pour les femmes et les jeunes lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
 - (e) L'UNFPA a joué un rôle central dans la deuxième Conférence internationale de l'Union africaine sur les mutilations génitales féminines, qui s'est tenue du 9 au 11 octobre 2023 à Dar es Salaam, en République-Unie de Tanzanie. La Conférence a adopté un document final visant à accélérer l'action en vue d'éliminer les mutilations génitales féminines.
 - (f) En 2023, cinq conférences régionales sur la population ont été organisées pour préparer le 30^e anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la CIPD. Par ailleurs, plus de 100 rapports nationaux de la CIPD ont été élaborés en 2023. L'UNFPA a également organisé un certain nombre d'événements de sensibilisation et de dialogues sur le Programme d'action de la CIPD.
31. En septembre 2024, les Nations Unies organiseront le Sommet de l'avenir. Le Sommet cherchera à renforcer le multilatéralisme et à faire évoluer les réformes vers un système financier international plus juste, plus équitable et plus inclusif. Il s'efforcera également d'accélérer les efforts pour respecter les engagements internationaux existants et prendra des mesures pour répondre aux enjeux et aux perspectives qui se dessinent.

III. Résultats obtenus

A. Réalisation des résultats du Plan stratégique

32. L'examen à mi-parcours montre que le rythme actuel des avancées est bien inférieur à ce qu'il devrait être pour atteindre les trois résultats transformateurs d'ici à 2030, lorsque l'on considère les objectifs sous l'angle de leur universalité. Seuls quelques pays ont des taux d'accélération qui, s'ils sont maintenus, peuvent permettre d'atteindre les résultats transformateurs. Les facteurs qui entravent l'accélération comprennent les crises humanitaires et leur impact négatif sur les inégalités et les systèmes de santé, les normes sociales et de genre discriminatoires, les cadres politiques et juridiques inadéquats, ainsi que l'absence de données et d'éléments de preuve pour orienter les interventions.

Résultat 1. Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025

33. Au niveau mondial, sur 1,9 milliard de femmes en âge de procréer (15-49 ans), on estime à 874 millions le nombre de femmes qui utilisent une méthode contraceptive moderne.

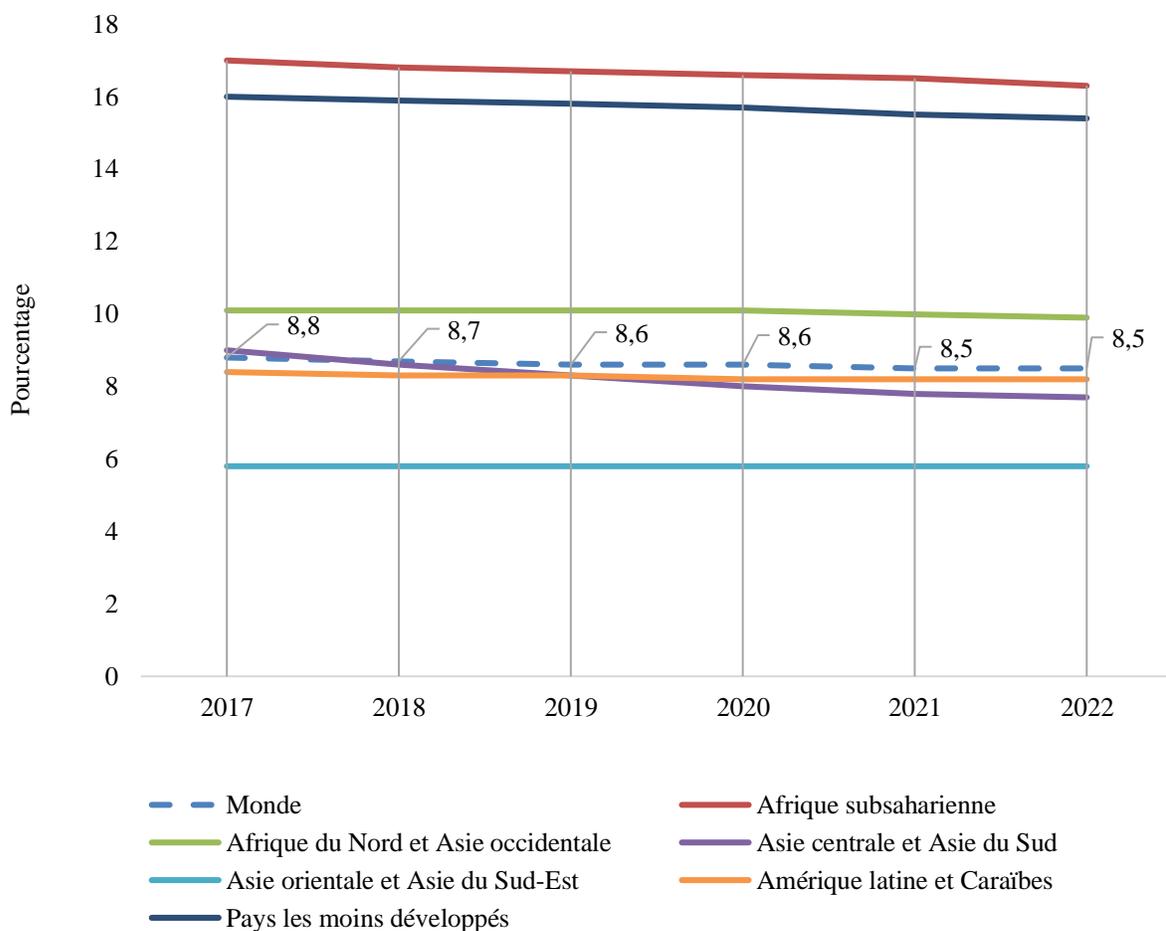
34. Quelle que soit la méthode de mesure, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ont reculé de 20 % dans le monde depuis l'adoption du Programme d'action de la CIPD en 1994. Dans les pays les moins avancés, qui constituent principalement des pays participant à des programmes de l'UNFPA, cette baisse a été de 28 % au cours de la même période, indépendamment de la méthode de mesure.

Depuis 2021 cependant, le taux des besoins non satisfaits en matière de planification familiale dans le monde stagne à 8,5 % indépendamment de la méthode de mesure (voir la figure 2).

35. Entre 2017 et 2023, la région Asie centrale et du Sud a enregistré la baisse la plus marquée à l'échelle régionale s'agissant des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Depuis 2017, les pays du Partenariat UNFPA Supplies (les 48 pays présentant les taux les plus élevés de besoins non satisfaits en matière de planification familiale) ont réduit leurs besoins non satisfaits collectifs de 5 % en moyenne, renforçant l'importance de ce programme pour accélérer la réalisation des résultats transformateurs.

36. La lenteur de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale est imputable à divers facteurs : a) la croissance démographique, qui augmente le nombre de femmes en âge de procréer ; b) le faible accès aux contraceptifs et le manque de choix en la matière, en particulier dans les pays à faible revenu ; c) les normes culturelles, religieuses et sociales ; d) les inégalités de genre qui limitent l'autonomie des femmes concernant leurs choix en matière de reproduction ; e) le manque de cadres juridiques favorables ; f) la pandémie de COVID-19.

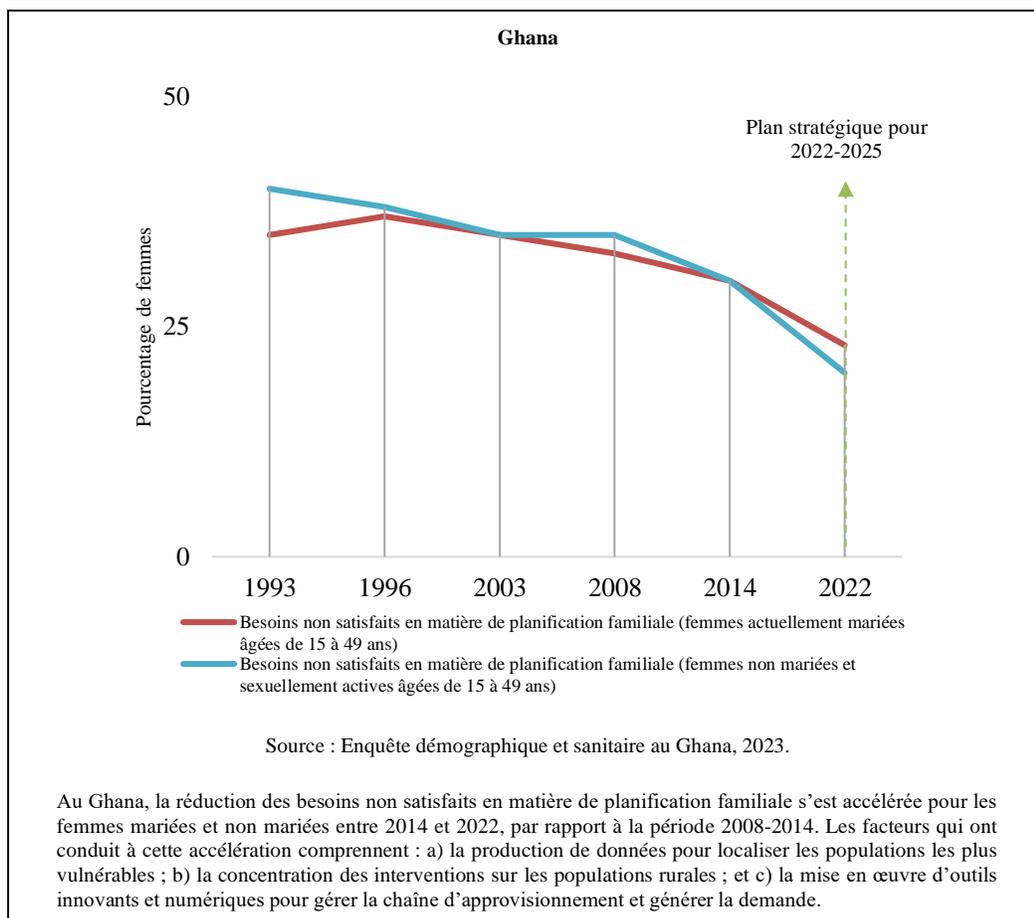
Figure 2
Pourcentage de femmes en âge de procréer ayant des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, 2017-2022

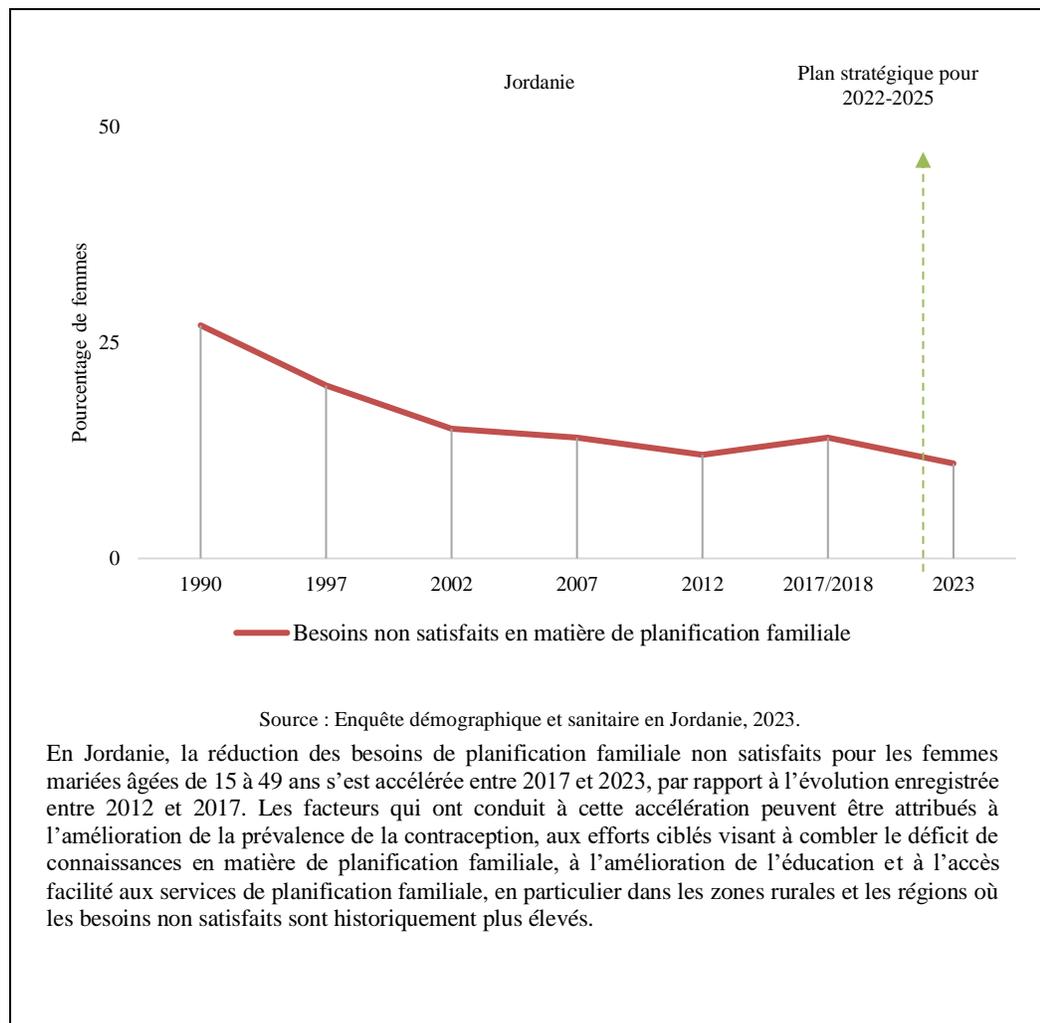


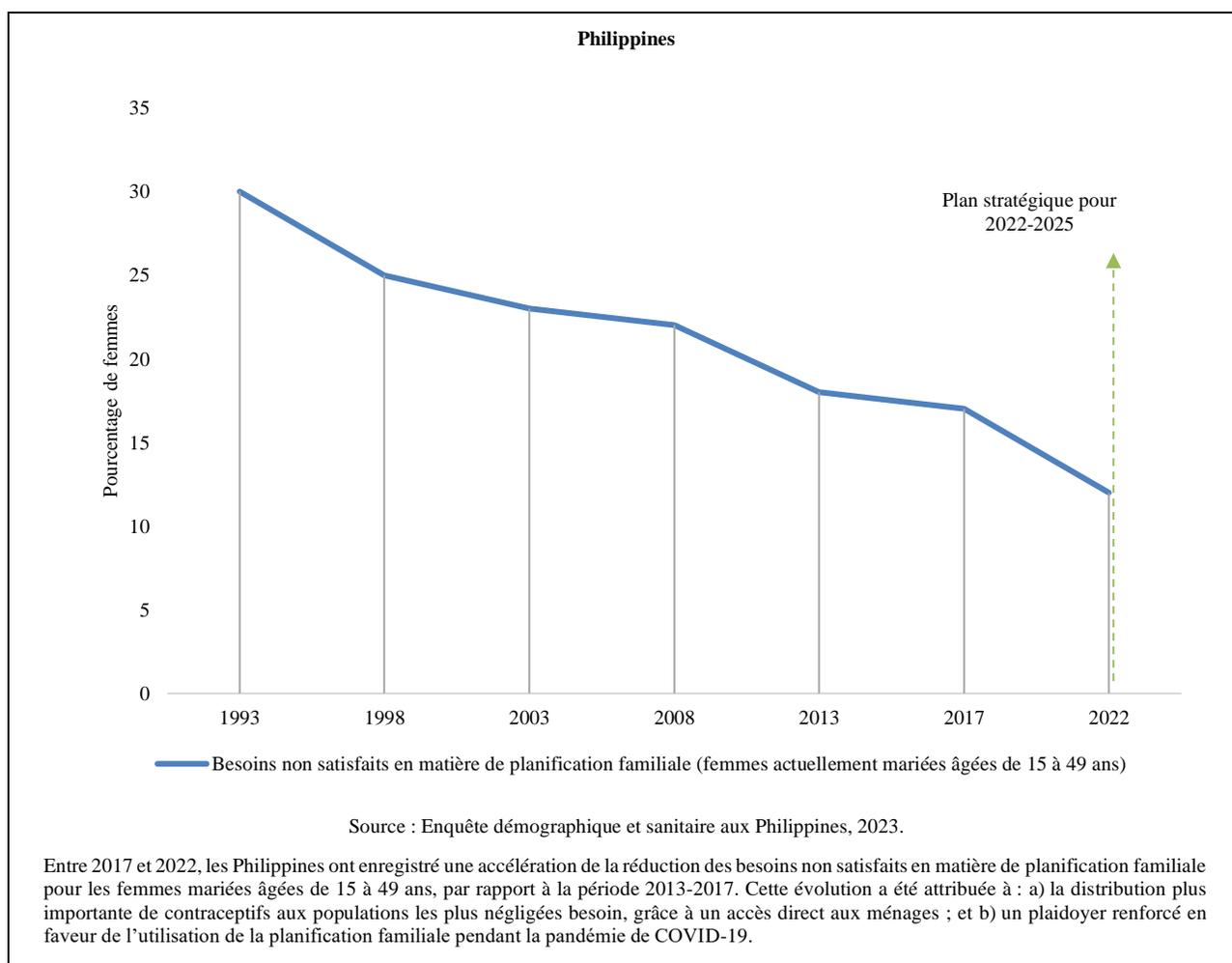
Source : *Estimations et projections des indicateurs relatifs à la planification familiale, 2022*. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

37. L'examen à mi-parcours a révélé que plusieurs pays, dont les trois présentés dans la figure 3 ci-dessous, ont enregistré des progrès dans l'accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

Figure 3
Exemples de pays ayant accéléré la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale







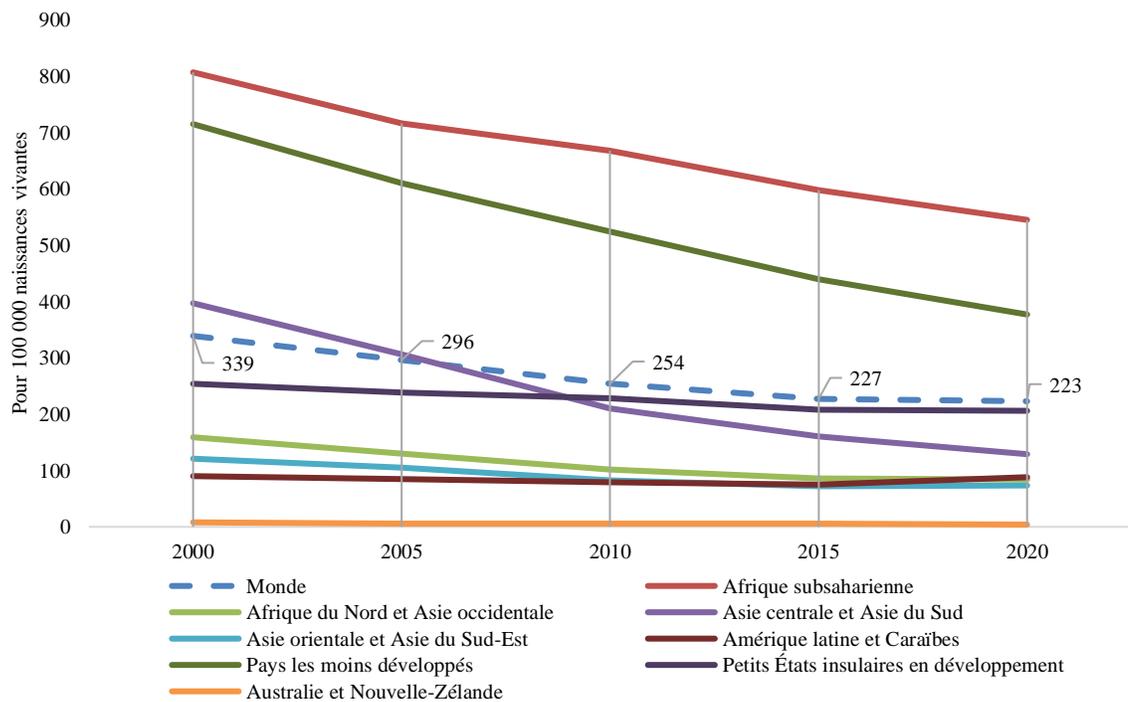
Résultat 2. Accélération de la réduction du nombre de décès maternels évitables d'ici 2025

38. À l'échelle mondiale, le taux de mortalité maternelle a diminué de 34 % entre 2000 et 2020. Bien qu'il y ait eu des progrès significatifs dans la réduction de la mortalité maternelle mondiale entre 2000 et 2015, ceux-ci ont stagné entre 2016 et 2022.

39. D'après les estimations, la mortalité maternelle évolue différemment selon les régions. Entre 2000 et 2015, elle a diminué de manière significative dans toutes les régions. Entre 2016 et 2020, elle a stagné dans la plupart des régions, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ainsi que de l'Asie centrale et du Sud. La mortalité maternelle a augmenté en Europe et en Amérique du Nord, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

40. Dans les pays les moins avancés, la mortalité maternelle a chuté à un rythme rapide de 2,8 % par an en moyenne.

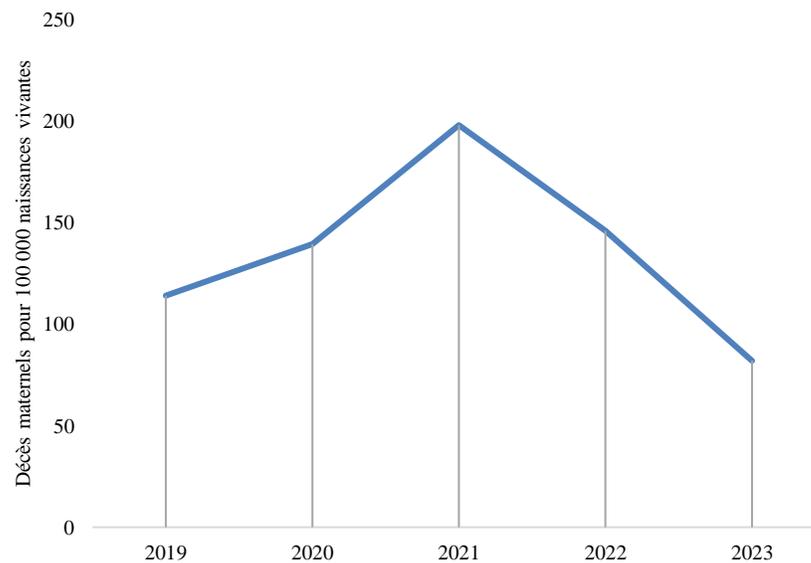
Figure 4
Tendances de la mortalité maternelle de 2000 à 2020



Source : *Tendances de la mortalité maternelle de 2000 à 2020 Nations Unies*

41. À l'échéance 2023, plusieurs pays ont lancé des initiatives visant la réduction du nombre de décès maternels en mobilisant les accélérateurs du Plan stratégique de l'UNFPA, y compris celui qui vise à « ne laisser personne de côté ». En Colombie, le nombre de décès maternels a reculé de 43 % entre 2022 et 2023 dans le département de Chocó, qui présente historiquement l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés du pays. Cette évolution résulte de la mise en œuvre du plan national d'accélération et de l'introduction d'initiatives innovantes, telles que ParteraVital, qui dote les accoucheuses traditionnelles de compétences et d'outils modernes, tels que des applications mobiles, utilisées pour enregistrer les nouveau-nés et demander conseil afin de déterminer si un nouveau-né nécessite des soins hospitaliers (figure 5).

Figure 5
Tendances de la mortalité maternelle dans le département de Chocó, en Colombie.



Source : Ministère de la Santé et de la Protection sociale colombien, 2023.

42. Malgré ces avancées, le monde n'est pas sur la trajectoire de l'éradication des décès maternels évitables d'ici 2030. Un décès maternel survient presque toutes les deux minutes. En 2020, environ 95 % des décès maternels sont survenus dans les pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure. Le taux de mortalité maternelle a stagné dans 133 pays au cours de la période 2016-2020. Plus de 80 % des pays n'atteindront pas leurs objectifs nationaux en matière de mortalité maternelle d'ici 2030.

43. Plusieurs difficultés ont entravé l'accélération de la réduction du nombre de décès maternels. Neuf pays confrontés à de graves crises humanitaires affichaient un taux de mortalité maternelle plus de deux fois supérieur à la moyenne mondiale. Depuis 2020, le nombre de femmes enceintes et allaitantes en état de malnutrition aiguë dans des situations de crise humanitaire a augmenté de 20 %.

44. On observe par ailleurs d'importantes disparités en matière de décès maternels entre les régions et au sein de celles-ci. À titre d'exemple, bien que tous les pays participant à des programmes de l'UNFPA en Europe de l'Est et en Asie centrale aient atteint la cible de mortalité maternelle de l'objectif de développement durable de 70 pour 100 000 naissances vivantes, les progrès sont inégaux. Le risque de décès maternel au cours d'une vie est plus de trois fois plus élevé dans les pays de programmes en Asie centrale qu'en Europe occidentale.

45. Les pays dont le taux de mortalité maternelle a stagné rencontrent diverses difficultés : a) les défaillances du système de santé, y compris la fragilité des chaînes d'approvisionnement et le manque de professionnels de santé compétents ; b) l'accessibilité et la disponibilité insuffisantes des soins de santé maternelle et néonatale vitaux pour les populations marginalisées, en raison de déterminants sociaux tels que le revenu, l'éducation, l'origine ethnique ; c) le manque de confiance du public dans certains systèmes de santé ; d) les normes sociales et de genre néfastes.

Résultat 3. Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025

Violence basée sur le genre

46. Entre 2022 et 2023, les efforts mondiaux de lutte contre la violence basée sur le genre se sont intensifiés. Cependant, aucune donnée n'était alors disponible pour suivre le rythme de son recul.

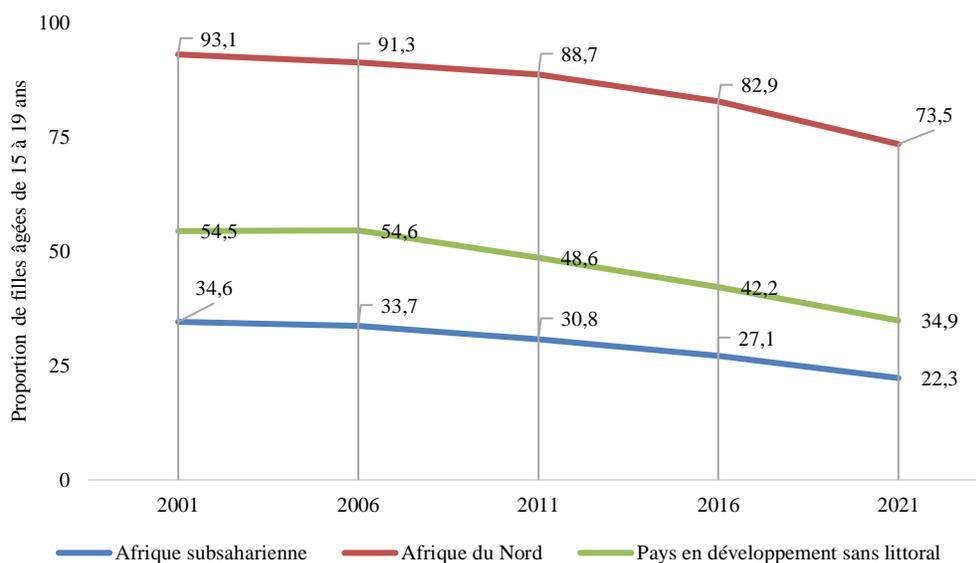
47. En 2023, plusieurs pays ont pris des mesures importantes pour accélérer les progrès vers l'éradication de la violence basée sur le genre :

- (a) Grâce aux efforts de plaidoyer de l'UNFPA et de ses partenaires, l'Argentine a adopté une loi (connue sous le nom de loi Olimpia) visant à prévenir la violence basée sur le genre en ligne et à demander des comptes aux agresseurs.
 - (b) En 2023, le gouvernement somalien a élaboré un projet de loi criminalisant le viol et l'indécence avec le soutien de l'UNFPA et d'autres partenaires.
 - (c) Grâce au programme de prévention et de réponse face à la violence basée sur le genre de l'UNFPA, le gouvernement ukrainien et l'UNFPA ont pu mobiliser 109 équipes mobiles psychosociales, 29 espaces accueillants pour les femmes et 11 centres de secours pour les personnes survivantes. Depuis mars 2022, l'UNFPA a assuré plus de 26 000 services aux femmes et aux filles. De plus, plus de 42 000 femmes et filles ont bénéficié de conseils psychosociaux fournis par l'UNFPA.
 - (d) L'UNFPA dirige le sous-groupe sectoriel sur la violence basée sur le genre dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. D'octobre à décembre 2023, l'UNFPA a octroyé plus de 1 000 transferts en espèces à des femmes vulnérables, y compris des survivantes de violence basée sur le genre, afin de répondre à leurs besoins élémentaires urgents.
48. Qui plus est, l'UNFPA a mené des interventions visant à lutter contre la violence basée sur le genre facilitée par la technologie. En 2023, l'UNFPA a élaboré des orientations sur l'utilisation sûre et éthique de la technologie pour lutter contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes.
49. À l'échelle mondiale, 26 % des femmes en couple ou l'ayant été ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un mari ou d'un partenaire intime au moins une fois dans leur vie. Environ 12,5 % des femmes et des filles en couple ou l'ayant été âgées de 15 à 49 ans ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois.
50. Bien que le monde soit de plus en plus conscient des violences faites aux femmes âgées, les données sur le sujet restent limitées. La nature, l'ampleur, la gravité et la complexité de ces violences sont probablement sous-estimées.

Mutilations génitales féminines

51. Les tendances en matière d'éradication des mutilations génitales féminines vont dans le bon sens. La réduction de la prévalence des mutilations génitales féminines s'est accélérée depuis que l'UNFPA en a fait l'un de ses trois résultats transformateurs (voir figure 6). Le taux de réduction de la prévalence des mutilations génitales féminines était de 15 % sur la période 2016-2021, contre 9 % sur la période 2011-2016. La moitié des progrès réalisés au cours des 30 dernières années sont intervenus au cours de la dernière décennie. Les données n'étaient pas encore disponibles pour évaluer la situation au cours des deux premières années de mise en œuvre du Plan stratégique actuel.
52. Sur les 25 pays où l'incidence des mutilations génitales féminines est la plus élevée, 10 pays ont fait reculer cette pratique grâce à des progrès significatifs. Dix autres pays ont enregistré des progrès, tandis que la situation reste globalement inchangée dans cinq pays.

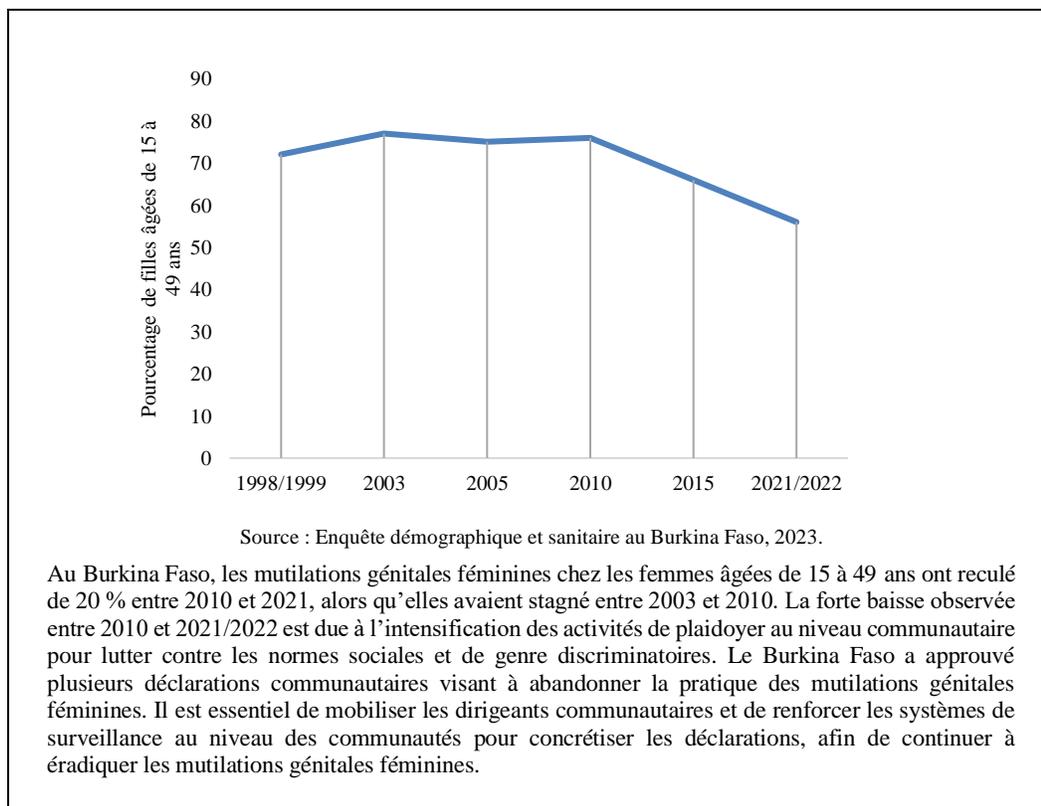
Figure 6
Tendances des mutilations génitales féminines de 2001 à 2021



Source : Bases de données mondiales. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2023

53. Au Kenya, la prévalence des mutilations génitales féminines est passée de 21 % à 15 % entre 2014 et 2022 grâce à des partenariats et à un engagement politique de haut niveau. Le Burkina Faso a également réalisé des progrès significatifs en faveur de l'éradication des mutilations génitales féminines (voir figure 7).

Figure 7
Tendances des mutilations génitales féminines au Burkina Faso, 1998-2021/2022



54. La prévalence des mutilations génitales féminines baisse toutefois à un rythme inégal. Dans le monde, plus de 200 millions de femmes et de filles actuellement en vie ont déjà subi des mutilations génitales. Sans action concertée et sans mécanismes d'accélération, 48 millions de filles supplémentaires pourraient en subir d'ici 2030.

55. Dans certains pays, on observe une tendance alarmante à la médicalisation des mutilations génitales féminines. La pratique des mutilations génitales féminines par les prestataires de soins de santé constitue une violation du professionnalisme médical et de la responsabilité éthique. Dans la plupart des pays, elle est également hors la loi. Selon des données rapportées en 2020, les mutilations génitales ont été pratiquées par un professionnel de santé chez environ une survivante sur quatre.

56. L'UNFPA et l'UNICEF ont continué à diriger le plus grand programme mondial visant à accélérer l'éradication des mutilations génitales féminines dans 17 pays. En 2022, 14 des 17 pays soutenus par le programme commun UNFPA-UNICEF ont mis en place des cadres juridiques et politiques interdisant les mutilations génitales féminines.

Mariages d'enfants, précoces et forcés

57. La pratique du mariage d'enfants continue de reculer dans le monde. Aujourd'hui, une jeune femme sur cinq âgée de 20 à 24 ans a été mariée étant enfant. Il y a dix ans, il s'agissait d'une femme sur quatre.

58. La réduction du nombre de mariages d'enfants a légèrement accéléré depuis que l'UNFPA en a fait l'un de ses trois résultats transformateurs. La prévalence du mariage d'enfants âgés de moins de 18 ans a reculé de 9 % entre 2017 et 2022 contre 6 % entre 2011 et 2016. La prévalence du mariage d'enfants âgés de moins de 15 ans a reculé de 2 % entre 2016 et 2021 contre 1,4 % entre 2011 et 2016.

59. L'Asie centrale et l'Asie du Sud ont enregistré la plus forte baisse de la prévalence du mariage d'enfants entre 2011 et 2016 et entre 2016 et 2021 (voir figure 8).

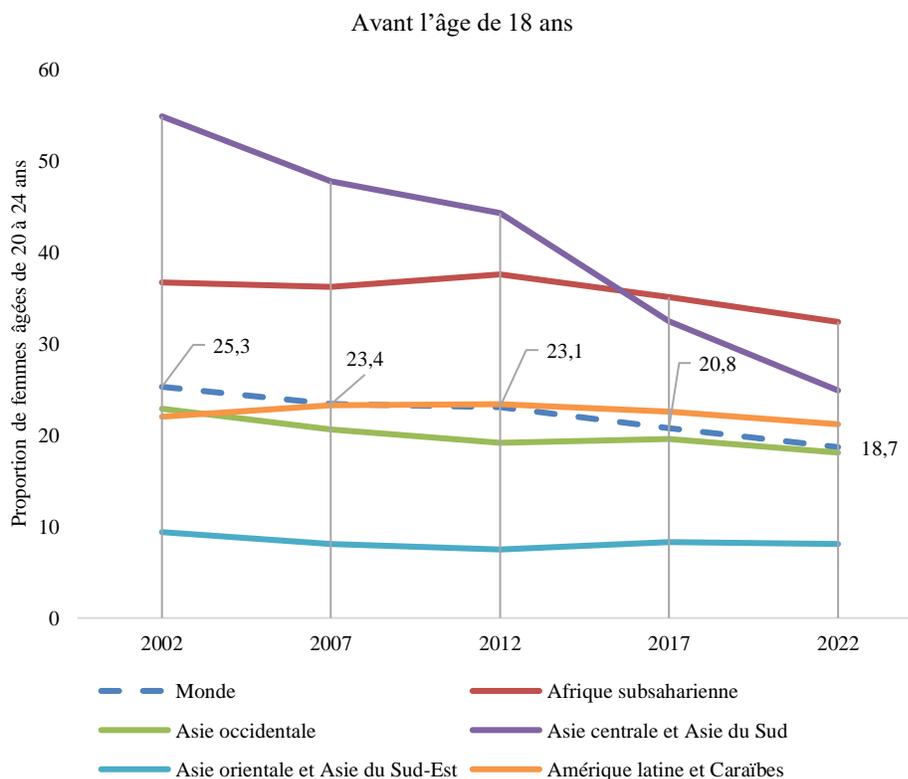
60. En 2023, un certain nombre de pays a cherché à accélérer la réduction de la prévalence des mariages d'enfants, précoces et forcés. En 2023, six pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique

australe (SADC) ont aligné leurs dispositions juridiques sur la loi type de la Communauté relative à l'éradication du mariage d'enfants. L'UNFPA continue de jouer un rôle essentiel en soutenant la loi modèle dans les pays de la SADC.

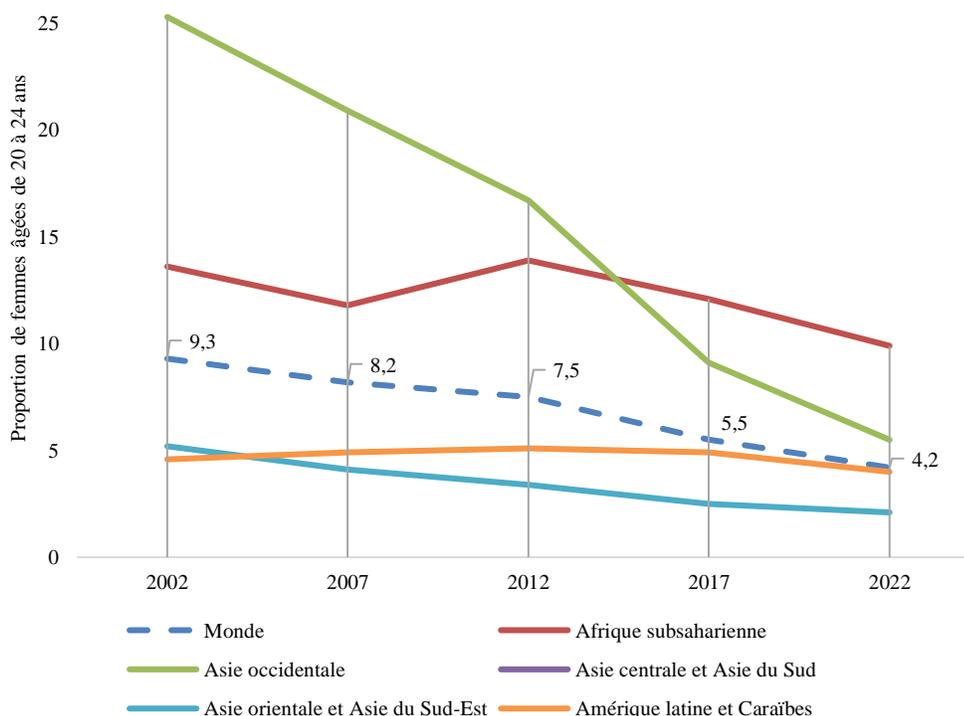
61. D'autres pays ont également adopté des lois visant à réduire les mariages d'enfants, précoces et forcés, et la violence à l'égard des femmes. À titre d'exemple :

- (a) le Pérou a approuvé une loi interdisant les mariages d'enfants ;
- (b) la République du Congo a adopté la première loi criminalisant la violence faite aux femmes et le mariage d'enfants.

Figure 8
Tendances de la pratique du mariage d'enfants de 2002 à 2022



Avant l'âge de 15 ans



Source : Bases de données mondiales. UNICEF, 2023

62. À l'échelle mondiale, environ 21 % des jeunes femmes se sont mariées avant l'âge de 18 ans. La prévalence du mariage d'enfants ne diminue pas assez vite pour que la pratique soit éradiquée d'ici 2030. Sans mécanismes d'accélération, plus de 150 millions de filles se marieront avant l'âge de 18 ans d'ici 2030.

63. L'UNFPA, en collaboration avec l'UNICEF, met en œuvre un programme mondial de lutte contre le mariage d'enfants dans 12 des pays où la prévalence ou le fardeau du mariage sont les plus élevés. En 2022, grâce au soutien du programme mondial, environ 161 000 filles sont allées à l'école primaire ou secondaire.

B. Réalisation des produits du Plan stratégique

64. L'UNFPA a enregistré des résultats constants en ce qui concerne les produits de son Plan stratégique, les voies par lesquelles l'UNFPA contribue directement à l'accélération des progrès. En 2022, l'UNFPA a pleinement rempli quatre des six objectifs. En 2023, les performances se sont améliorées et l'UNFPA a pleinement rempli cinq des six objectifs. Les objectifs partiellement remplis en 2022 concernaient les domaines de l'évolution et des données démographiques, et des normes sociales et de genre. En 2023, seul l'objectif concernant l'évolution et les données démographiques a été partiellement rempli (voir figure 9).

65. Certains pays du programme de l'UNFPA ont encore du mal à donner la priorité aux interventions reposant sur les données démographiques en raison de situations fragiles, d'élections gouvernementales et de déficits de financement.

Figure 9
Cadres six plus six avec performances en matière de produits

L'objectif du plan stratégique 2022-2025 du FNUAP contribue à l'accélération des objectifs de développement durable suivants :



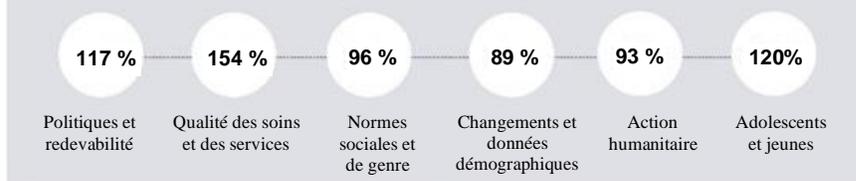
Les trois résultats interdépendants contribuent à la réalisation de l'objectif du plan stratégique visant à garantir :

L'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, et l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD

Les trois résultats interdépendants :



Les six produits interdépendants :



Les six facteurs d'accélération :

1. Approches reposant sur les droits fondamentaux et approches sexotransformatrices
2. Innovation et numérisation
3. Partenariats, coopération Sud-Sud et triangulaire, et financement
4. Données et éléments de preuve
5. « Ne laisser personne de côté » et « aider les personnes les plus défavorisées en premier »
6. Résilience et capacité d'adaptation, ainsi que complémentarité entre les efforts de développement, d'aide humanitaire et en faveur de la paix

Interventions programmatiques au niveau mondial

Interventions programmatiques au niveau régional

Interventions programmatiques au niveau national

66. L'examen à mi-parcours a fait apparaître que les données, l'analyse et la prospective demeuraient des points faibles dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique et qu'il conviendrait de les renforcer au sein de l'organisation. Les bureaux de terrain de l'UNFPA ont signalé la nécessité d'assurer une plus grande disponibilité et un meilleur accès aux données et aux éléments de preuve afin d'éclairer la programmation, y compris en faveur d'un leadership éclairé, de la lutte contre les normes sociales et de genre discriminatoires et de l'intégration des mégatendances dans les programmes de l'UNFPA.

67. L'examen à mi-parcours a permis de constater que la prospective était naissante au sein de l'UNFPA et qu'elle requerrait des investissements spécifiques et suffisamment de temps pour arriver à maturité et orienter la programmation. La nouvelle Division des programmes a mis en place un axe de travail dédié à l'institutionnalisation de la prospective au sein de l'UNFPA.

68. Bien que les résultats en matière de normes sociales et de genre se soient améliorés entre 2022 et 2023, l'examen à mi-parcours a révélé que les bureaux extérieurs avaient besoin d'orientations et d'un soutien technique supplémentaires pour influencer efficacement les transformations dans le domaine. Les bureaux de terrain avaient également besoin de mesures supplémentaires pour suivre et informer des progrès réalisés concernant la modification des normes sociales et de genre discriminatoires.

69. L'examen à mi-parcours a permis de constater que les bureaux de terrain avaient déployé les six accélérateurs du Plan stratégique en contribuant à remplir les objectifs. Plus de 90 % des bureaux avaient déployé chaque accélérateur pour renforcer l'efficacité et l'efficacité de leurs interventions, comme le prévoit le Plan stratégique de l'UNFPA pour 2022-2025.

70. Les programmes mondiaux et régionaux ont également obtenu de bons résultats en soutenant les programmes nationaux et en mettant en œuvre les engagements mondiaux et régionaux visant à accélérer les progrès accomplis pour atteindre les trois résultats transformateurs. À mi-parcours de la période couverte par le Plan stratégique, les programmes mondiaux et régionaux avaient rempli 90 % de leurs objectifs.

71. La figure 10 ci-dessous met en évidence certaines des autres réalisations au niveau des produits qui ont contribué à l'instauration, au sein de l'UNFPA, d'une culture de l'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs.

Figure 10
Principales réalisations au niveau des produits en 2023



C. Efficacité et efficacité organisationnelles

72. De 2022 à 2023, l'UNFPA a réalisé un certain nombre d'avancées en matière d'efficacité et d'efficacité organisationnelles afin de rendre l'UNFPA « adapté à son objectif » – résilient et agile – afin de réaliser son mandat relatif à la santé sexuelle et reproductive pour tous et de soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

73. Au cours des deux premières années de la mise en œuvre du Plan stratégique, l'UNFPA a aligné ses systèmes, ses politiques, ses pratiques et sa culture sur la réalisation des trois résultats transformateurs. Au cours de cette période, l'UNFPA a lancé sa stratégie révisée en matière d'égalité des genres et sa nouvelle stratégie de planification familiale, et il finalise actuellement sa stratégie en matière de santé et de bien-être maternels afin d'orienter ses efforts visant à mettre fin aux décès maternels évitables.

74. Les efforts de réorganisation de la programmation ont permis à près de 90 % des nouveaux programmes de pays de présenter une orientation stratégique plus précise et de satisfaire aux critères de

qualité minimaux. Ces progrès sont attribués à une série d'initiatives novatrices destinées à renforcer une programmation solide sur le terrain. Ces initiatives comprennent l'institutionnalisation des dialogues stratégiques des Programmes de pays et l'exercice de recherche approfondie, qui renforcent les capacités analytiques des Bureaux de pays grâce à des analyses multidimensionnelles et longitudinales des tendances et à des projections dans l'avenir, en s'appuyant sur des projets pilotes réussis en Sierra Leone et au Niger. De plus, la refonte complète de l'approche et de la méthodologie d'évaluation du Programme, associée à l'intégration d'analyses approfondies des théories du changement, a joué un rôle essentiel dans l'identification des voies les plus efficaces pour atteindre les résultats transformateurs. Combinés à la prochaine orientation stratégique des examens d'assurance qualité et au renforcement de la prospective stratégique pour la programmation, ces efforts constituent une approche globale visant à garantir que les programmes de pays sont à la fois efficaces et adaptables à l'évolution du paysage mondial.

75. L'UNFPA a réalisé des investissements importants concernant « les populations les plus négligées » et pour « atteindre en premier lieu les populations les plus négligées ». En 2022, l'UNFPA a commencé à mettre en œuvre son plan opérationnel consistant à « ne laisser personne de côté ». L'UNFPA a également introduit une stratégie axée sur les personnes d'origine africaine.

76. Au cours de la période 2022-2023, l'UNFPA a renforcé les collaborations avec les parties prenantes pour mettre en œuvre le Plan stratégique, en poursuivant « l'appel à l'action » du plan afin de faire converger les efforts en vue d'accélérer collectivement la réalisation de trois résultats transformateurs et du Programme d'action de la CIPD. En 2023, l'UNFPA a signé 82 nouveaux partenariats au niveau mondial. L'UNFPA a également donné les moyens à un certain nombre d'organisations dirigées par des femmes, des jeunes et des autochtones de promouvoir un accès total et équitable à la santé sexuelle et reproductive, aux droits reproductifs et à l'absence de violence à l'égard des femmes et des filles autochtones.

77. L'UNFPA a continué à développer sa capacité d'intervention humanitaire. En 2023, environ 671 millions de dollars É-U du montant total des ressources ont été consacrés à l'aide humanitaire, contre 393,6 millions de dollars É-U en 2021, l'année précédant le début de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025. L'UNFPA a également intégré la résilience, la prévention, la préparation et l'action précoce, et a souligné la complémentarité entre les interventions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

78. L'UNFPA a opéré un changement dans le financement du Programme de la CIPD. Il a élaboré la toute première stratégie de financement du Programme de la CIPD. De plus, des initiatives financières, telles que le Fonds d'investissement stratégique de l'UNFPA, le fonds de contrepartie du Partenariat UNFPA Supplies et les argumentaires d'investissement ont contribué à l'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs. Grâce au plaidoyer de l'UNFPA, les gouvernements de Djibouti, de Somalie et du Yémen, par exemple, se sont engagés à consacrer davantage de ressources à la planification familiale. Un projet soutenu par le Fonds d'investissement stratégique au Bangladesh a obtenu un taux de rendement de 1 à 8 dollars É-U en 2023, avec un investissement de 50 000 dollars débloquent un engagement national de 4 484 592 dollars É-U – 4,25 millions de dollars É-U provenant du gouvernement, le reste d'un partenaire privé – à consacrer à une utilisation élargie des services de santé sexuelle et reproductive en 2024-2025.

79. L'UNFPA a continué à renforcer la culture des résultats au sein de l'organisation. En 2023, l'UNFPA a lancé le nouveau système de planification des ressources de l'entreprise, avec des liens améliorés entre les résultats et les ressources. L'UNFPA a également développé son label de gestion axée sur les résultats, une approche innovante fondée sur la reconnaissance et destinée à renforcer la culture des résultats de l'organisation. À l'échéance 2023, l'UNFPA avait formé au moins un membre du personnel de chaque bureau de pays de l'UNFPA à la gestion axée sur les résultats.

80. En 2023, l'UNFPA a réalisé un gain global d'efficacité opérationnelle de 8,4 millions de dollars É-U : 1,7 million de dollars É-U est attribuable à des économies de coûts ; 0,3 million de dollars É-U est attribuable à la suppression de certaines dépenses ; et 6,4 millions de dollars É-U sont attribuables à la réduction du temps de travail du personnel. Sur le gain global d'efficacité opérationnelle de 8,4 millions de dollars É-U, 7,7 millions É-U ont été générés par des initiatives propres à l'UNFPA et 0,7 million É-U par des initiatives bilatérales menées avec des organismes des Nations Unies partenaires.

81. L'UNFPA a conservé une situation financière saine. Les recettes de l'UNFPA ont dépassé le milliard de dollars É-U pour la septième année consécutive ainsi que les objectifs de financement du Plan stratégique. Les ressources ordinaires se sont élevées à 383,9 millions de dollars É-U en 2023, soit une baisse de 13 % par rapport à 2022, cependant, elles ont dépassé l'objectif du Plan stratégique pour 2023. Les ressources de cofinancement sont restées stables, aux alentours de 1,1 milliard de dollars É-U.

82. L'UNFPA a renforcé ses partenariats avec les institutions financières internationales. En 2023, l'UNFPA a enregistré une croissance d'environ 29 % des fonds provenant d'institutions financières internationales.
83. L'UNFPA a également élargi ses partenariats avec les gouvernements, les institutions financières et les partenaires du secteur privé afin de mettre en place des mécanismes de financement innovants, et a élaboré un document sur le financement innovant en 2023. L'UNFPA a également lancé une obligation à impact sur le développement de 10,1 millions de dollars É-U pour la santé sexuelle et reproductive des adolescents au Kenya.
84. D'après les résultats des processus de gestion du risque institutionnel et d'autoévaluation, les contrôles antifraude de l'UNFPA ont été jugés efficaces en 2023.
85. L'UNFPA a mis en œuvre une nouvelle politique de gestion des risques en 2023 et a amélioré son cadre de gestion des risques en : a) formant le personnel aux principes et pratiques de gestion des risques ; b) élaborant un guide de gestion des risques d'entreprise en faveur de l'application des stratégies de gestion des risques ; et en c) élargissant le registre des risques pour y inclure de nouveaux facteurs de risque et l'élaboration d'un catalogue complet des risques et des mesures de contrôle. Le nouveau registre des risques offre une structure mieux définie pour évaluer l'efficacité des contrôles internes.
86. L'UNFPA a également mis à jour ses systèmes internes de planification et de rapport sur les risques et mis en œuvre des évaluations des risques pour tous les bureaux nationaux et régionaux, conformément au calendrier de gestion des risques de l'entreprise 2022-2023.
87. En 2023, l'UNFPA a reçu, au titre de l'année terminée le 31 décembre 2022 et pour la treizième année consécutive, une opinion sans réserve de la part du Comité des commissaires aux comptes, une distinction qu'il est déterminé à perpétuer. Il a pleinement mis en œuvre 75 % des 36 recommandations en suspens au début de l'exercice 2022. Le Conseil d'administration a reconnu le taux élevé de mise en œuvre des recommandations par l'UNFPA au cours des dernières années.
88. En 2023, dans le cadre de son initiative sur la culture, l'UNFPA a organisé son premier prix de la culture pour récompenser les équipes de l'UNFPA dans le monde entier qui incarnent les valeurs institutionnelles de l'organisation telles que le travail d'équipe, l'orientation vers les résultats et l'innovation, et qui continuent d'être le fer de lance de la culture institutionnelle nécessaire pour atteindre les résultats du Plan stratégique.
89. L'UNFPA a intensifié ses efforts pour favoriser les innovations grâce aux femmes, pour les femmes et en collaborations avec des femmes afin d'accélérer la réalisation du Programme d'action de la CIPD et des trois résultats transformateurs du Fonds. Tout en investissant dans le renforcement des capacités d'innovation et de la culture d'entreprise du Fonds, l'UNFPA a créé un système résilient d'incitation et de reconnaissance pour encourager les innovations en son sein, notamment au travers de salons de l'innovation, de prix et d'initiatives de renforcement des capacités. L'examen à mi-parcours a révélé que 98 % des Bureaux de pays avaient déployé l'accélérateur d'innovation et de numérisation pour renforcer l'efficacité et l'efficience de leurs interventions.
90. En 2023, l'UNFPA a continué à renforcer le développement de partenariats stratégiques avec des acteurs privés à tous les niveaux de l'organisation. Soixante-treize nouveaux partenariats ont été établis et plus de 30 millions de dollars É-U ont été levés auprès de sources privées. En 2023, l'UNFPA a doublé les ressources mobilisées grâce à son programme de dons individuels. Pour renforcer ses partenariats, l'UNFPA a : a) élaboré un cadre destiné aux partenariats stratégiques ; b) créé une stratégie relative aux fondations et à la philanthropie ; c) mis au point une stratégie visant à mobiliser les organisations de la société civile et les parlementaires.
91. En 2023, l'UNFPA a élargi la place de la coalition pour la justice reproductive dans les entreprises. L'objectif de cette coalition est de faire évoluer le programme de la santé reproductive des femmes et des filles et de l'intégrer dans le secteur privé. Soixante-quinze pour cent des entreprises membres de la coalition pour la santé reproductive font preuve d'une grande maturité en matière de prévention de la violence sexuelle et basée sur le genre et de soutien et soins maternels sur le lieu de travail.
92. L'UNFPA a continué à utiliser la réforme des Nations Unies comme stratégie pour accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs. L'évaluation formative de l'implication de l'UNFPA dans le processus de réforme a conclu que l'UNFPA soutenait le repositionnement du système de développement des Nations Unies afin de mieux soutenir les pays dans leurs efforts de mise en œuvre du Programme 2030.

93. L'UNFPA a fait des progrès notables en matière de ressources humaines en 2022 et 2023. Par exemple, elle a lancé sa « stratégie pour le personnel » pour mieux affecter les ressources humaines nécessaires afin d'accélérer les trois résultats transformateurs. En 2023, l'UNFPA a commencé à mettre en œuvre une formation d'« ambassadeur de la marque », une initiative visant à renforcer les compétences en matière de leadership et la perspicacité des chefs des bureaux de l'UNFPA.

94. L'UNFPA continue de restreindre son empreinte environnementale. En 2022-2023, l'UNFPA a déployé des normes sociales et environnementales aux fins de ses activités de programmation. En 2023, l'UNFPA a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 29 % par rapport à 2021.

IV. État d'avancement de l'adoption des changements majeurs dans la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNFPA

95. L'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2022-2025 a porté sur la mise en œuvre du plan. Il a évalué l'état de préparation de l'organisation et le déploiement de changements majeurs dans sa mise en œuvre. Ces changements visent à transformer l'UNFPA en une organisation adaptée et dotée des moyens nécessaires pour accélérer les progrès en vue d'atteindre les trois résultats transformateurs et le Programme d'action de la CIPD. Ces 12 changements sont représentés dans la figure 11 ci-dessous.

96. L'examen à mi-parcours a permis de constater que le Plan stratégique était mis en œuvre comme prévu. Le Plan stratégique a été mis en œuvre avec de nouvelles stratégies, de nouveaux outils et de nouvelles orientations pour aider les bureaux de l'UNFPA à accélérer les progrès.

97. L'examen à mi-parcours a permis de constater que les bureaux de l'UNFPA considéraient le Plan stratégique comme un outil utile pour soutenir le mandat de l'UNFPA et que les bureaux locaux disposaient des connaissances nécessaires pour le mettre en œuvre. Plus de 90 % des bureaux extérieurs ont déclaré avoir une bonne connaissance et une bonne compréhension du Plan stratégique. La majorité d'entre eux ont également déclaré avoir une bonne connaissance des changements majeurs dans sa mise en œuvre.

Figure 11

Changements majeurs dans la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNFPA pour 2022-2025	Pourcentage de bureaux de pays ayant déclaré avoir une bonne connaissance des changements
1. Cibler la réalisation des trois résultats transformateurs	98 %
2. Intégrer les effets des mégatendances dans la programmation	63 %
3. Ne laisser personne de côté	97 %
4. Mise à disposition d'informations et de services de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive, dans le cadre de la couverture sanitaire universelle	98 %
5. Capacité de l'intervention humanitaire	77 %
6. Complémentarité de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix	70 %
7. Approche multisectorielle	94 %
8. Adapter l'assistance programmatique et technique pour mieux répondre aux contextes locaux	88 %
9. Le rôle normatif de l'UNFPA	87 %
10. Changement de type de financement	60 %
11. Partenariats et coopération Sud-Sud	81 %

12. Responsabilité conjointe	79 %
------------------------------	------

Source : Enquête auprès des bureaux de pays sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNFPA pour la période 2022-2025

98. L'examen à mi-parcours a permis de constater que l'UNFPA avait réalisé des progrès significatifs dans l'adoption et l'exécution des changements majeurs dans la mise en œuvre du Plan stratégique, et de nombreux bureaux de pays ont déclaré avoir appliqué ces changements dans leurs programmes. Presque tous ont mis en œuvre les deux changements majeurs suivants : a) aligner les programmes sur les trois résultats transformateurs ; et b) appliquer le concept consistant à ne laisser personne de côté.

99. Certains bureaux de pays ont fait état de difficultés dans l'application de certains des changements majeurs. Plusieurs bureaux de pays, en particulier ceux situés dans des pays à revenu intermédiaire ou dans des pays à faible taux de fécondité et dont la population est vieillissante, ont éprouvé des difficultés à faire valoir les résultats transformateurs au niveau national. De plus, certains bureaux de pays ont fait état de difficultés s'agissant d'assumer le rôle normatif de l'UNFPA lorsqu'ils sont confrontés à des points sensibles ou à une opposition à certains éléments du Programme d'action de la CIPD. Les bureaux de pays avaient également besoin d'indicateurs plus solides pour mesurer les progrès accomplis dans le cadre de leur travail normatif.

100. Les bureaux de pays, en particulier, ont déclaré avoir des difficultés à mettre en œuvre les changements majeurs liés a) au changement du type de financement et b) à l'intégration des mégatendances aux programmes de l'UNFPA.

101. L'examen à mi-parcours a révélé qu'il était nécessaire de renforcer la gestion des connaissances au sein de l'UNFPA afin de mieux accompagner la mise en application des changements majeurs. L'utilisation de l'analyse, la documentation et la communication des éléments de preuve en interne et en externe doivent être améliorées. De plus, il convient de mettre à jour la plateforme de gestion des connaissances pour suivre l'évolution rapide des technologies de l'information.

V. Priorités de 2024 à 2025

102. Pour relever les défis et combler les lacunes dans la mise en œuvre des changements majeurs décrits dans le Plan stratégique, et pour s'assurer que l'UNFPA est doté des moyens nécessaires pour accélérer les progrès, l'UNFPA donnera la priorité aux six actions suivantes en 2024 et 2025 :

- (a) Affiner la présentation par l'UNFPA des trois résultats transformateurs afin de les relier plus étroitement aux différents contextes sociaux, économiques et démographiques, y compris dans les pays à faible taux de fécondité, à revenu élevé et à revenu intermédiaire. L'UNFPA établira des éléments de preuve solides, en soulignant le caractère essentiel des droits et des choix en matière de reproduction pour la réalisation du développement durable dans tous les contextes.
- (b) Renforcer le rôle normatif de l'UNFPA en investissant dans l'analyse des données, le plaidoyer et la communication. L'UNFPA renforcera sa capacité d'analyse des données afin d'élaborer des produits essentiels tels que les argumentaires d'investissement par pays pour les trois résultats transformateurs. Il renforcera également les capacités du personnel en matière de plaidoyer et de communication, accordera une plus grande attention au leadership éclairé et définira des indicateurs de mesure pour suivre les progrès du travail normatif.
- (c) Concevoir et déployer des interventions innovantes et à fort impact, y compris les interventions sexotransformatrices, pour combattre les normes sociales et de genre discriminatoires en i) s'attaquant aux causes profondes culturelles, juridiques, économiques et sociales ; en ii) s'associant avec des organisations locales et de jeunes, les mouvements sociaux et les groupes de réflexion ; en iii) renforçant les capacités de l'organisation en matière de communication des changements comportementaux ; et en iv) définissant de meilleurs indicateurs pour évaluer les progrès et l'impact dans le domaine.
- (d) Continuer à développer les capacités d'analyse, d'innovation et de prospective : i) en comblant les lacunes concernant les données et les éléments de preuve dans des domaines essentiels tels que la violence basée sur le genre et l'interdépendance entre le changement climatique et la santé sexuelle

et reproductive ; ii) en exploitant de nouvelles sources de données et de nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle générative ; iii) en institutionnalisant la veille stratégique et la prospective, notamment en élaborant une stratégie de prospective ; et iv) en renforçant les capacités du personnel en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données et des éléments de preuve. Le développement de ce domaine de travail essentiel contribuera à la réalisation de la vision du Secrétaire général pour l'ONU 2.0, une évolution vers des Nations Unies plus agiles, plus diversifiées, plus réactives et plus efficaces.

- (e) Intensifier les efforts pour bénéficier de financements publics et privés dédiés au développement, en particulier les financements nationaux, et les consacrer au Programme d'action de la CIPD et aux trois résultats transformateurs. L'UNFPA s'efforcera de renforcer ses capacités en matière de financement du développement : i) en rendant opérationnelle la stratégie de financement de la CIPD de l'UNFPA, ii) en renforçant les capacités du personnel et des partenaires concernant le financement du développement, iii) en renforçant les partenariats et la collaboration avec les institutions financières, y compris les institutions financières internationales, iv) en aidant les institutions locales à budgétiser, à financer et à mobiliser des ressources nationales et internationales, et v) en développant des outils de mesure pour suivre et identifier les progrès et les réussites concernant les efforts de mobilisation du financement pour les trois résultats transformateurs et le Programme de la CIPD.
- (f) Optimiser et systématiser la gestion de l'innovation et des connaissances afin d'améliorer la création, la saisie, la documentation et la communication de solutions innovantes et efficaces en : i) renforçant les capacités du personnel en matière de production et de diffusion des connaissances, conformément à la stratégie de gestion des connaissances 2024 -2030 de l'UNFPA ; ii) exploitant le pouvoir de l'innovation et de la technologie grâce à des innovations réalisées par des femmes, pour des femmes et en collaboration avec des femmes, afin de garantir l'égalité des chances pour les femmes et les filles et d'assurer des droits et des choix pour tous ; iii) exploiter l'innovation pour relever les défis de demain et renforcer son impact, y compris en s'adressant aux populations les plus négligées, et tirer parti des possibilités, du capital social, du financement et de la technologie en renforçant l'architecture et les capacités d'innovation des entreprises et en transposant à plus grande échelle les innovations qui se sont révélées efficaces et qui ont eu un impact ; en formant de nouveaux partenariats et en se mettant en lien avec des écosystèmes d'innovation pertinents ; en élargissant les communautés et la culture de l'innovation ; et en renforçant et en tirant parti du financement de l'innovation, comme indiqué dans la stratégie d'innovation de l'UNFPA en cours d'élaboration ; et iv) en tirant parti des progrès des technologies de l'information, y compris l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et les mégadonnées.

103. En plus de ces six actions, l'UNFPA continuera à : a) renforcer les interventions humanitaires et sa capacité de préparation ; b) améliorer la programmation des résultats en déployant des interventions efficaces et en se concentrant sur la l'apprentissage et l'adaptation ; et c) renforcer les partenariats et exploiter les mécanismes et structures interorganisations des Nations Unies existants.

104. L'UNFPA s'efforcera également d'optimiser sa structure afin d'améliorer l'accès des bureaux de terrain à un soutien technique et programmatique encore plus pertinent et cohérent, qui soit opportun et de meilleure qualité.

VI. Enseignements tirés

105. Un plan stratégique bien ciblé, tel que le Plan stratégique actuel de l'UNFPA, rend la mise en œuvre plus facile à gérer, notamment en ce qui concerne l'obtention de l'engagement de partenaires, la responsabilisation des détenteurs d'obligations et la mobilisation des ressources pour la réalisation des résultats du Plan stratégique. En raison de son orientation, il a été plus facile d'intégrer les aspirations et les objectifs du Plan stratégique de l'UNFPA dans les cadres et les plans de développement locaux. L'UNFPA continuera à exploiter ces opportunités pour renforcer l'accélération des progrès vers les trois résultats transformateurs et le Programme d'action de la CIPD.

106. L'accélération des progrès pour atteindre les résultats transformateurs nécessite une approche multisectorielle. Les parties prenantes doivent s'attaquer aux causes profondes des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, des décès maternels évitables, de la violence basée sur le genre et des

pratiques néfastes, tout en veillant à la complémentarité des efforts déployés dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix.

107. Les défenseurs, tels que les parlementaires et les organisations de la société civile, y compris les organisations dirigées par des femmes et des jeunes, sont essentiels pour garantir l'intégration des résultats transformateurs dans les priorités nationales et la mise en œuvre de ces priorités.

108. Pour accélérer les progrès, il est essentiel de maintenir et de prioriser le rôle normatif de l'UNFPA. De plus, la capacité à évaluer les dynamiques sociales, économiques et politiques est essentielle à la conception et à la mise en œuvre d'interventions efficaces. Pour que les engagements du Programme 2030 se traduisent par des actions concrètes, il faut disposer d'une connaissance approfondie des populations et des zones géographiques cibles.

109. Les données analytiques et prédictives et les éléments de preuve concernant les résultats transformateurs et leurs liens avec les facteurs sociaux, économiques et environnementaux sont essentiels pour mobiliser et garantir l'engagement et le soutien nationaux afin d'accélérer les progrès. À titre d'exemple, les données sur les coûts et l'impact présentées dans les argumentaires d'investissement des résultats transformateurs ont joué un rôle déterminant dans la recherche d'une accélération des progrès.

110. Les réformes des Nations Unies ont renforcé la capacité de l'UNFPA à faire progresser les droits des femmes et des filles en matière de reproduction et à intégrer les trois résultats transformateurs et le Programme de la CIPD dans les cadres et stratégies de développement durable.

111. L'examen à mi-parcours a souligné l'importance d'un financement souple et prévisible, en particulier pour les ressources ordinaires, afin d'accélérer la mise en œuvre des trois résultats transformateurs et du Programme d'action de la CIPD. Les ressources de base permettent à l'UNFPA de remplir efficacement son rôle normatif et d'offrir des services essentiels aux pays, communautés et individus, en particulier ceux qui en ont le plus besoin.

112. L'investissement dans les trois résultats transformateurs a un puissant effet amplificateur, synonyme de retours financiers et en capital humain significatifs. Par exemple, l'UNFPA a constaté que pour chaque dollar investi dans la planification familiale et la santé maternelle dans les pays en développement, le retour sur investissement pour les familles et les sociétés était estimé à 8,40 dollars É.-U.

VII. Ajustements des ressources à mi-parcours

113. La révision des estimations de l'UNFPA fait apparaître une croissance des revenus par rapport au budget initial pour la période 2022-2025. Les revenus provenant des ressources ordinaires sont estimés pour cette période du Plan stratégique à 1,7 milliard de dollars É.-U. (à comparer à l'évaluation initiale de 1,65 milliard de dollars É.-U.), tandis que les autres ressources s'élèveraient à 4,9 milliards de dollars É.-U. (contre 4,1 milliards de dollars É.-U. initialement). Toutefois, la part des ressources ordinaires dans les recettes totales devrait baisser, ce qui indique un déséquilibre croissant entre les sources de financement.

114. Au vu de ces estimations et étant donné ses priorités stratégiques, l'UNFPA propose d'apporter des ajustements au budget intégré. Les ressources allouées aux activités de développement, qui représentent 88,3 % du budget disponible, passeront de 4,5 milliards de dollars É.-U. à 5,4 milliards de dollars É.-U., soit une hausse de 20 %. Par ailleurs, l'UNFPA propose de porter son budget institutionnel à 872,3 millions de dollars É.-U., ce qui représenterait une hausse de 3,9 %. En part relative de l'utilisation totale des ressources, le budget institutionnel passera de 16,2 % à 14,3 % pour la période 2022-2025, ce qui représente une baisse significative même si la dotation nominale augmente.

115. L'UNFPA maintiendra la répartition des ressources par résultat et produit indiquée dans le budget initial du Plan stratégique de l'UNFPA pour la période 2022-2025. L'ordre de priorité relatif entre les résultats et les produits est resté le même à mi-parcours de la période couverte par le Plan stratégique.

VIII. Plan stratégique à venir

116. Le prochain Plan stratégique de l'UNFPA (pour la période 2026-2029) continuera à se concentrer sur l'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs, du Programme d'action de la CIPD et d'autres cadres intergouvernementaux pertinents. Le prochain Plan stratégique comprendra : a) un modèle d'entreprise orienté vers l'avenir ; b) l'exploitation des partenariats et de la coordination du système des

Nations Unies ; c) l'exploitation du financement national et du financement en faveur du développement ; et d) des interventions adaptées efficaces aux mégatendances, aux opportunités et aux difficultés dans un monde où l'incertitude règne et où les crises se multiplient.

117. Les conclusions de l'évaluation à mi-parcours seront prises en compte dans le prochain Plan stratégique. L'UNFPA présentera une feuille de route pour l'élaboration du prochain Plan stratégique lors de la deuxième session ordinaire 2024 du Conseil d'administration.
